

Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Rapporteur (.), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Sigg (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP).
Total: 64.

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berstet (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP).
Total: 23.

S'est abstenu:

Thévoz (FV, ACG/MLB). Total: 1.

Motion M1078.09 Antoinette de Weck/ Nadine Gobet

(loi sur un nouveau mode de financement des structures d'accueil de l'enfance)¹

Prise en considération

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). M^{me} Gobet et moi-même remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse. Si une participation des employeurs aux coûts des structures d'accueil semble aujourd'hui être une possibilité envisageable, tel n'était pas le cas il y a plus d'une année lorsque nous présentions le modèle vaudois dans une table ronde avec les milieux patronaux. C'est suite à l'accueil favorable exprimé par certains représentants patronaux lors de cette table ronde que nous avons déposé cette motion. A ce moment-là, en juin 2009, les travaux de la commission chargée de l'élaboration de cet avant-projet avançait à un rythme qui lui était propre et les options prises n'étaient pas connues.

Par notre motion, nous avons voulu alimenter le débat en montrant comment le problème avait été réglé à l'initiative de nos collègues radicales vaudoises, dans un canton voisin, qui venait d'élaborer une loi tout à fait innovatrice. Dans ce canton, le soutien des employeurs avait été conditionné à leur droit de regard

sur l'utilisation des fonds, raison pour laquelle est née l'idée d'une fondation. C'est notamment pour s'assurer du soutien des employeurs que nous avons proposé que la loi vaudoise serve de modèle. Nous avons pris note dans la réponse du Conseil d'Etat que les employeurs seront consultés sur l'utilisation de la part patronale par l'intermédiaire d'une commission désignée à cet effet. Espérons que les employeurs sauront s'en contenter!

Dans la loi vaudoise, la fondation répond également à d'autres questions dont celle de l'évaluation de l'adéquation entre l'offre et la demande ainsi que celle de la mise en réseau des structures d'accueil. Il est, en effet, de plus en plus fréquent que le domicile des parents ne corresponde pas à leur lieu de travail et les parents très souvent préfèrent mettre leurs enfants dans des structures proches de leur lieu de travail justement. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat n'évoque pas cette question de coordination.

Ce sera toutefois dans le cadre de la consultation de l'avant-projet de loi, consultation qui vient de commencer, que nous soulèverons ces questions. En conséquence, nous ne nous opposerons pas au fractionnement de cette motion tel que le propose le Conseil d'Etat.

Goumaz-Renz Monique (PDC/CVP, LA). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de la motion de nos collègues de Weck/Gobet demandant l'élaboration d'une loi sur le mode de financement des structures d'accueil de l'enfance s'inspirant du modèle vaudois. D'aucuns diront que cette motion, à l'image d'autres interventions, enfonce des portes ouvertes puisqu'une commission ad hoc, dont le travail était connu, planchait déjà sur ce mode de financement en vue de l'avant-projet de loi sur l'accueil extra-familial mis en consultation ces derniers jours. Quoi qu'il en soit, la proposition d'un soutien tripartite vient à point pour répondre efficacement aux attentes des parents et encourager les communes peu rassurées par la valse-hésitation de la Berne fédérale en matière d'aide au financement. Le groupe démocrate-chrétien se prononce en faveur du fractionnement de la motion tel que proposé par le Conseil d'Etat, considérant qu'une fondation alourdirait le système et semble peu appropriée à la situation de notre canton.

En acceptant la motion, même fractionnée, nous nous déclarons aujourd'hui d'accord avec un mode de financement qui pourra être entériné dans la future loi sur l'accueil extrascolaire le moment venu, un mode de financement qui garantit l'accès aux infrastructures d'accueil pour toutes les familles du canton, indépendamment du lieu de domicile, et prenant en compte leur capacité financière, ainsi que le veut la Constitution du canton de Fribourg.

Le groupe démocrate-chrétien se réjouit de cet effort pour les parents ainsi que de l'effort consenti par les employeurs. Il vous invite à accepter la motion avec le fractionnement.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Ça bouge en matière de structures d'accueil de l'enfance! Le groupe socialiste s'en réjouit. Ceux et celles intéressés

¹ Déposée et développée le 27 août 2009, BGC p. 1517; réponse du Conseil d'Etat le 4 mai 2010, BGC p. 1046.

e-s en la matière peuvent suivre l'évolution d'un dossier à plusieurs facettes et qui devrait – espérons-le – bientôt aboutir!

La motion de nos collègues de Weck/Gobet fait ressortir trois de ces facettes qui ont le mérite d'être clarifiées:

- premièrement, la proposition de créer une fondation dans un partenariat public-privé;
- deuxièmement, la participation financière des employeurs;
- troisièmement, le regroupement des accueils de la petite enfance et des accueils extrascolaires sous le toit d'une seule loi.

C'est donc avec un vif intérêt que le groupe socialiste a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat mais encore plus du projet de loi nouvellement nommé *la loi sur les structures d'accueil extra-familial* envoyé en consultation il y a quelques jours. Ayant étudié ce document, le groupe socialiste constate qu'il contient des réponses généralement satisfaisantes aux propositions évoquées dans la motion, même si elles ne vont pas toutes dans la direction des motionnaires.

Le groupe socialiste juge pertinente la proposition du Conseil d'Etat de fractionner la motion. Effectivement, le projet de loi en consultation prend en considération les propositions des motionnaires comme la participation financière de l'Etat et des employeurs et le regroupement de l'accueil préscolaire et extrascolaire. Une discussion plus approfondie dans le processus de la consultation fera sûrement encore ressortir des ajustements et des corrections. La réponse détaillée du Conseil d'Etat, qui aboutit au rejet de la proposition d'instituer une fondation, a convaincu le groupe socialiste. Il rejette cette idée également comme elle a été rejetée par l'ensemble des partenaires de la commission chargée d'élaborer le projet de loi déjà cité.

Die radikalen Frauen haben mit der Hinterlegung der vorliegenden Motion einen weiteren Stein in die Diskussion um eine angemessene ausserfamiliäre Betreuung in Gang gebracht. Heute kann die Idee Ihrer Kolleginnen de Weck und Gobet, die Verantwortung für die Sicherstellung und Weiterentwicklung des Betreuungsangebotes einer Stiftung zu überlassen, nicht von allen geteilt werden. Aber es kann doch bereits gemeinsam mit Ihnen festgestellt werden, dass Arbeitgeber und Staat jegliches Interesse haben müssen, sich an einem Betreuungsangebot zu beteiligen, welches die Bedürfnisse der Eltern abdeckt.

Im Rahmen des Gesetzesentwurfes über die familienexternen Familienbetreuungseinrichtungen, der derzeit in Vernehmlassung ist, wird es möglich sein müssen, den Staat in die Pflicht zu nehmen und die Arbeitgeber vom Nutzen ihres Engagements zu überzeugen. Denn wie heisst es doch schon wieder: Die Krippe ist rentabel – sie kostet nur, wenn sie fehlt.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei erachtet die Forderung der Motionärinnen, eine Vertretung der Arbeitgeberkreise an der Ausarbeitung sowie am Vollzug des Gesetzesentwurfes über die familienexternen Be-

treuungseinrichtungen von Kindern im Vorschulalter, als gegeben und gerechtfertigt. Ein so wichtiger und mit diesem Gesetz betroffener Akteur wie die Wirtschaftsvertreter muss mit seinen Ansichten von Beginn weg miteinbezogen werden. Diesem Teilbereich der Motion steht die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei positiv gegenüber und wird zustimmen.

Der Entwurf des Krippengesetzes ist, wie bereits bekannt, seit kurzem in der Vernehmlassung. Aus diesem Umstand scheint eine inhaltliche Stellungnahme heute verfrüht und nicht angebracht. Deshalb lehnt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei diesen Teil der Motion ab.

Sollte die Motion nicht zweigeteilt werden, wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die ganze Motion ablehnen.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Régulièrement, dans ce plénum ou par l'intermédiaire de questions, la problématique de l'accueil extra-familial revient à l'ordre du jour. Ceci démontre un réel souci de chaque famille confrontée à l'obligation de recourir au travail des deux parents pour faire face aux charges qu'elle doit assumer, de rester compétitive sur le marché du travail afin de ne pas bousiller ses chances de retrouver du travail en cas de chômage d'un des deux parents, d'assumer pendant plusieurs années les demandes contradictoires des exigences du monde du travail et des exigences du rôle de parent.

Chers collègues, pour un couple, avoir des enfants et les éduquer ce n'est pas uniquement un choix individuel. Les enfants sont le renouvellement de notre société. Encourager la formation des femmes afin qu'elles aient la possibilité de faire carrière mais les empêcher d'avoir des enfants, c'est tout simplement la mort de notre société! Les empêcher de travailler, c'est un grand gaspillage sur l'investissement fait pour leur formation lorsque la mère doit rester à la maison s'il n'y a pas de solution de garde. De plus, faire appel à des structures d'accueil ne signifie pas renoncer à son rôle éducatif. Nous nous devons donc de soutenir activement tout ce qui peut être mis en œuvre afin d'assumer des places d'accueil extra-familial suffisantes et assumables pour les familles.

C'est la raison pour laquelle notre groupe Alliance centre gauche accepte à l'unanimité cette motion selon la proposition du Conseil d'Etat.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical est favorable au développement des structures d'accueil; c'est même un élément important de son programme politique! A cause de l'évolution de notre société, les structures d'accueil sont devenues pour beaucoup de femmes un moyen pour pouvoir continuer à travailler après la naissance de leurs enfants.

Certes, l'Etat ne peut pas tout mais il se doit de contribuer à la mise en place des conditions-cadre permettant aux femmes qui le souhaitent de travailler et ce que nous approuvions ou non le changement du modèle familial! D'un point de vue économique, il faut tout entreprendre pour qu'une main-d'œuvre qualifiée reste sur le marché du travail. L'économie a besoin du

savoir-faire et des connaissances professionnelles des femmes.

Bien que ce ne soit pas le moment de débattre sur l'avant-projet mis en consultation tout récemment, le groupe libéral-radical salue la participation que le canton est prêt à fournir pour diminuer la charge financière des parents. Enfin, nous resterons attentifs aux normes cantonales imposées pour les surfaces à mettre à disposition – par exemple le nombre de m² par enfant – et les exigences de formation pour le personnel appelé à s'occuper des enfants, notamment en incluant la nouvelle formation des assistantes socio-éducatives, et non seulement les formations HES, afin de ne pas augmenter inutilement les frais de fonctionnement de ces structures.

Avec ces quelques remarques, je vous remercie d'accepter la motion dans le sens des considérants du Conseil d'Etat.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie toutes les rapporteuses qui sont intervenues en acceptant la motion selon la version proposée par le Conseil d'Etat. Effectivement, dès le départ, le Conseil d'Etat a souhaité intégrer les partenaires de l'économie. C'est un élément important, c'était d'ailleurs un postulat posé par la Constitution. L'économie a été intégrée dans la commission et j'ai rencontré également la Chambre du commerce et l'Union patronale, déjà en 2008, pour discuter avec elles d'une participation de l'économie sur les structures d'accueil.

Nous avons mis en consultation le projet vendredi passé, consultation jusqu'au 15 septembre, et je pense que toutes les questions qui ont été soulevées dans la discussion ce matin seront relayées dans le cadre de la consultation. Nous aurons l'occasion à ce moment-là de discuter de cette nouvelle loi sur les structures d'accueil, nouvelle loi qui relève les défis auxquels nous sommes confrontés pour une politique familiale qui permette aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale, pour une politique sociale aussi puisque cela permet de favoriser l'accès à l'autonomie financière des familles, une politique économique aussi pour effectivement permettre à l'économie de disposer des compétences et de forces supplémentaires et, enfin, une politique de promotion et d'égalité.

En ce qui concerne les normes, nous avons actuellement un projet de normes pour les crèches, qui est actuellement sur mon bureau où, effectivement, nous allons intégrer les assistantes socio-éducatives pour avoir un juste équilibre de forces dans les crèches. Je crois qu'on doit travailler avec les deux professions, que ce soit les deux formations au niveau HES et au niveau CFC; c'est extrêmement important!

C'est avec ces remarques que je vous propose d'accepter cette motion selon la version du Conseil d'Etat, c'est-à-dire un fractionnement.

– Le fractionnement de cet objet est accepté tacitement.

– Au vote, la prise en considération partielle de cette motion (i.e.: élaboration d'une loi sur les structures d'accueil extrafamiliales en collaboration avec des re-

présentants de l'économie et introduction d'une participation de l'Etat et des employeurs pour les structures d'accueil extrafamiliales préscolaires) est acceptée par 84 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 84.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion P1087.09 Joe Genoud modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions [LATeC]¹

Prise en considération

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseil d'Etat d'avoir pris rapidement en considération ma motion. Tout a déjà été dit dans le résumé de cette dernière, que vous avez sous vos yeux. Par contre, je ne suis pas d'accord avec la réponse du Conseil d'Etat qui parle de la loi du 13 décembre 2002 sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées. Si j'ai rédigé cette motion, c'est aussi pour les personnes âgées ou les personnes qui touchent des indemnités forfaitaires pour qu'elles puissent rester le plus longtemps possible à la maison ou trouver des appartements qui puissent leur convenir, ainsi que pour faciliter le travail des personnes qui

¹ Déposée le 16 novembre 2009 et développée le 18 décembre 2009, BGC p. 2683; réponse du Conseil d'Etat le 11 mai 2010, BGC p. 1050.